

# Règlement de l'activité kayak

## Saison 2025-2026

L'activité kayak du CNL est organisée sans moniteur rémunéré. Elle est basée sur le volontariat et le bénévolat d'encadrants ayant une formation fédérale et/ou une habilitation club à l'encadrement.

L'activité peut être pratiquée en : mer, eau vive et eau calme.

### **Matériel obligatoire pour les sorties en mer :**

#### 1) Individuel

- Tenue adaptée à la météo, aux conditions de mer et au type de pratique
- Le gilet est obligatoire et porté
- Chaussures fermées
- Écope ou éponge
- Bout de remorquage à partir de la pagaie verte

#### 2) Pour le groupe matériel minimum

- Une pagaie de secours pour 3 Kayaks
- Un bout de remorquage pour 3 kayaks
- Une corne de brume
- Système lumineux
- Sifflet
- Une trousse à pharmacie
- Compas
- Une VHF

### **Apprentissages obligatoires**

Valider une à deux fois par an (si possible une fois en eau froide, période décembre à avril), les tests de sécurité établis par les encadrants en accord avec le COPAK.

Contenu du test :

- Récupérer un kayakiste dessalé en un minimum de temps
- Savoir dessaler et récupérer son matériel
- Remonter dans ou sur son embarcation avec ou sans aide

*Les tests sont effectués au cours des séances et validés par les encadrants.*

### **Conduite du groupe**

Il est impératif de naviguer groupé : en mer, écarts maxi 100 mètres ou moins selon les conditions de navigation afin de pouvoir communiquer facilement.

Chaque adhérent doit prendre personnellement la responsabilité de sa participation à la sortie suivant son état de forme et de santé (échange possible avec l'encadrant ou le coordonnateur de la sortie en autonomie).

Les encadrés s'engagent à accepter de suivre les directives de l'encadrant.

Les différents types de sorties sont :

- 1) Sorties officielles encadrées, inscrites au calendrier du CNL du samedi matin ou après-midi, journée, et dimanche, WE et autres stages en : mer, eau vive et eau calme. <http://equinoxe.legtux.org/index.php/fr/calendrier>.

Il peut être fait référence à un niveau de pagaye couleur en fonction du type de sortie, dans ce cas la sortie n'est pas accessible à tous les adhérents.

- 2) Sorties en autonomie (non officielles hors calendrier)

**Le forum est utilisé pour organiser et annoncer ces deux types de sortie.**

<http://equinoxe.legtux.org/index.php/fr/kunena-2017-12-24>

## RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

### SORTIES OFFICIELLES :

Au moins 3 participants dont au moins un encadrant

**Cadre de pratique :**

maximum de 12 encadrés à adapter selon les conditions de navigation.

Un maximum de 4 beauforts (15 noeuds) en vent établi.

Un maximum de 2 milles nautique d'un abri.

**Hors de ce cadre, une autorisation du chef de base sera**

**nécessaire.**

L'encadrant intervient dans le cadre de l'arrêté du 4 mai 1995; de l'habilitation du club **et/ou de ses prérogatives (voir Annexe).**

### SORTIES EN AUTONOMIE :

**Définition d'un groupe autonome :** un minimum de 3 personnes dont **chacun des membres doit :**

- 1) Attester de la pagaye jaune ou de 2 années de pratique du Canoë-Kayak en club.
- 2) Avoir validé dans l'année 1 à 2 tests de sécurité mentionnés dans les apprentissages obligatoires dont un en eau froide pour les sorties autonomes réalisées sur cette période.

**Le groupe navigue en auto-sécurité :** chacun de ses membres est responsable de la sécurité du groupe.

**Cadre de pratique :**

**La sortie se déroule sur les horaires d'ouverture du club.**

Un maximum de 3 beauforts (10 noeuds) en vent établi.

Un maximum de 70 au niveau du coefficient de marée en extérieure de la baie de Lanicieux.

Un maximum de 2 milles nautique d'un abri.

Maximum de 8 kayaks, à adapter à la baisse selon les conditions de navigation.

Il y a un **coordonnateur** qui devra :

- Informer le directeur du club pour avoir son accord (destination, timing, participants)
- Réserver le matériel de navigation
- Réserver le véhicule et la remorque si besoin
- **Informier le directeur du club au retour**  
➤ **(Information par mail & SMS) 06.77.00.36.92 [thibaut@cn-lanicieux.org](mailto:thibaut@cn-lanicieux.org)**

La responsabilité du CNL se limite au prêt du matériel de navigation et de transport s'il y a lieu.

---

Je déclare, avoir lu ce règlement, et m'engage à le respecter, sous peine de sanctions.

Fait à :

le :

Signature :

A remettre au directeur du CNL

## ANNEXE : Liste des encadrants:

**Les encadrants ci-dessous sont habilités à inscrire des sorties officielles au calendrier (sous réserve de disponibilité du matériel)**

AMFPC « EAU CALME – EAU VIVE »		
CONDITIONS EN EAU VIVE	CONDITIONS EN EAU CALME	CONDITIONS EN MER
<ul style="list-style-type: none"> <li>— classe I</li> <li>— tous sports de pagae</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— eau calme</li> <li>— zone abritée et délimitée</li> <li>— tous sports de pagae</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— vent de force 2 Beaufort</li> <li>— zone des 300 m, calme, abritée et délimitée</li> <li>— sans houle significative</li> <li>— tous sports de pagae</li> </ul>
AMFPC « EAU CALME – MER »		

MFPC « EAU CALME-EAU VIVE »		
CONDITIONS EN EAU VIVE	CONDITIONS EN EAU CALME	CONDITIONS EN MER
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ classe II, passages de classe III isolés</li> <li>■ tous sports de pagae</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ eau calme</li> <li>■ piscine</li> <li>■ tous sports de pagae</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ vent de force 3 Beaufort et houle de 1 m sur le site d'évolution</li> <li>■ jusqu'à 1 mille d'un abri</li> <li>■ tous sports de pagae</li> </ul>
MFPC « EAU CALME-MER »		

Le diplôme du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports (BPJEPS) spécialité Canoë-Kayak et Disciplines Associées permet d'enseigner en Eaux Vives jusqu'à la classe III, en Eau Calme et en Mer jusqu'à IV Beaufort.

ENCADRANTS	MER	EAU CALME	EAU VIVE
Gwenaël DUCLOS	Habilitation club	Habilitation club	
Pascal JANSENS	Habilitation club	Habilitation club	
Éric PEAN	BPJEPS	BPJEPS	BPJEPS
Stéphane ROBERT	MFPC	MFPC	